



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 03 MARS 2023

Le trois mars deux-mille-vingt-trois à vingt-et-une heures, le Conseil Municipal de la Commune de GEAY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BERNARD Jean-Marc, Maire.

PRESENTS : BERNARD Jean-Marc, CHAUVÉ Frédéric, VINCENT Sylvia, RENAULT Sylvie, CLOCHARD Anthony, Tony QUINTY, BAIN Caroline, Annie ROTUREAU et Nicolas ROY

ABSENTS / EXCUSES : Mélanie MORIN

POUVOIRS : Mélanie MORIN à Caroline BAIN

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Annie ROTUREAU est désignée conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers Municipaux	:	10
Nombre de Conseillers Municipaux présents	:	09
Nombre de pouvoir	:	01
Nombre d'absents	:	01

Date de l'avis de convocation et de son affichage : **24 FEVRIER 2023**

Constatant que le quorum de l'Assemblée est atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

N° 2023-0015

BUDGET - APPROBATION DES COMPTES FINANCIER UNIQUES 2022

RAPPORTEUR : M. le Maire

Le I de l'article 242 de la loi de finances pour 2019 dispose que le « compte financier unique se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents. »

Le budget général de l'exercice 2022 pour lequel le Compte Financier Unique vous est soumis par Monsieur le Maire s'est exécuté du 1^{er} Janvier 2022 au 31 Décembre 2022 pour les opérations des sections d'investissement et de fonctionnement.

De ce document comptable se dégagent les résultats suivant :

BUDGET PRINCIPAL

Libellés	Fonctionnement		Investissement		TOTAL	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
résultats reportés		260 218,74 €	63 867,52 €			196 351,22 €
Opérations de l'année	211 630,81 €	249 873,75 €	204 267,05 €	161 872,76 €	415 897,86 €	411 746,51 €
TOTAUX	211 630,81 €	510 092,49 €	268 134,57 €	161 872,76 €	415 897,86 €	608 097,73 €
Résultats de clôture		298 461,68 €	106 261,81 €			192 199,87 €
reste à réaliser						

BUDGET ENR

Libellés	Fonctionnement		Investissement		TOTAL	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
résultats reportés						- €
Opérations de l'année	- €	- €	- €	30 000,00 €	- €	30 000,00 €
TOTAUX	- €	- €	- €	30 000,00 €	- €	30 000,00 €
Résultats de clôture				30 000,00 €		30 000,00 €
reste à réaliser						

BUDGET LOTISSEMENT

Libellés	Fonctionnement		Investissement		TOTAL	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
résultats reportés						- €
Opérations de l'année	- €	- €	- €	10 000,00 €	- €	10 000,00 €
TOTAUX	- €	- €	- €	10 000,00 €	- €	10 000,00 €
Résultats de clôture				10 000,00 €		10 000,00 €
reste à réaliser						

Ces résultats sont repris au budget de l'exercice 2023.

Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les séances où le compte administratif du Maire est débattu, le Conseil Municipal élit son président.

En conséquence, Monsieur le Maire s'étant retiré, sous la présidence de Monsieur Frédéric CHAUVÉ, premier adjoint :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par :

- 10 voix POUR
- 0 abstentions
- 0 voix CONTRE
- 1 NPPPV

Après s'être fait présenté les Budgets de l'exercice considéré, délibère sur les Comptes Financiers Uniques du Maire de l'exercice 2022 et :

- Donne acte de la présentation fait des Comptes Financiers Uniques lesquels peuvent se résumer comme indiqué ci-dessus ;
- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs et les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux crédits portés à titre budgétaires aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

N° 2023-0016

BUDGET COMMUNE- AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité d'affecter les résultats (en annexe) ci-dessus de la manière suivante :

- Affectation de l'excédent de fonctionnement de 192 199.87 € au compte R 002,
- Affectation de l'excédent d'investissement de 106 261.81 € au compte 1068.

SECTION D'INVESTISSEMENT		
Résultat antérieur reporté <i>(ligne 001 du CA)</i>		- 63 867,52 €
Dépenses réalisées en 2022	204 267,05 €	- 42 394,29 €
Recettes réalisées en 2022	161 872,76 €	
Solde d'exécution <i>A reprendre au compte 001 du BP 2023</i>		- 106 261,81 €
Reste à Réaliser		
Dépenses à réaliser		- €
Recettes à réaliser		
Besoin de Financement		- 106 261,81 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Résultat antérieur reporté <i>(ligne 002 du CA)</i>		260 218,74 €
Dépenses réalisées en 2022	211 630,81 €	38 242,94 €
Recettes réalisées en 2022	249 873,75 €	
RESULTAT A AFFECTER		298 461,68 €
AFFECTATION DU RESULTAT		298 461,68 €
Affectation en Réserves (cpte 1068)		106 261,81 €
Report à nouveau en Fonctionnement <i>Compte 002 du BP 2022</i>		192 199,87 €

VOTE : Pour : 10 // Contre : 00 // Abstention : 00

N° 2023-0017

BUDGET ANNEXE ENR- AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité d'affecter les résultats (en annexe) ci-dessus de la manière suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT		
Résultat antérieur reporté <i>(ligne 001 du CA)</i>		- €
Dépenses réalisées en 2022	- €	30 000,00 €
Recettes réalisées en 2022	30 000,00 €	
Solde d'exécution <i>A reprendre au compte 001 du BP 2023</i>		30 000,00 €
Reste à Réaliser		
Dépenses à réaliser		- €
Recettes à réaliser		
Besoin de Financement		- €
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Résultat antérieur reporté <i>(ligne 002 du CA)</i>		- €
Dépenses réalisées en 2022	- €	- €
Recettes réalisées en 2022	- €	
RESULTAT A AFFECTER		- €
AFFECTATION DU RESULTAT		- €
Affectation en Réserves (cpte 1068)		- €
Report à nouveau en Fonctionnement <i>Compte 002 du BP 2022</i>		- €

VOTE : Pour : 10 // Contre : 00 // Abstention : 00

N° 2023-0018

BUDGET ANNEXE LES DORNIERES- AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité d'affecter les résultats (en annexe) ci-dessus de la manière suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT		
Résultat antérieur reporté <i>(ligne 001 du CA)</i>		
Dépenses réalisées en 2022	- €	10 000,00 €
Recettes réalisées en 2022	10 000,00 €	
Solde d'exécution <i>A reprendre au compte 001 du BP 2023</i>		10 000,00 €
Reste à Réaliser		
Dépenses à réaliser		- €
Recettes à réaliser		
Besoin de Financement		10 000,00 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Résultat antérieur reporté <i>(ligne 002 du CA)</i>		
Dépenses réalisées en 2022	- €	- €
Recettes réalisées en 2022	- €	
RESULTAT A AFFECTER		- €
AFFECTATION DU RESULTAT		- €
Affectation en Réserves (cpte 1068)		
Report à nouveau en Fonctionnement <i>Compte 002 du BP 2022</i>		- €

VOTE : Pour : 10 // Contre : 00 // Abstention : 00

N° 2023-0019

ATTRIBUTIONS ET VERSEMENTS DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2023

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil les différentes demandes de subventions pour l'année 2023, reçues en Mairie. M. le Maire propose d'attribuer et de verser une subvention aux associations suivantes :

Nom de l'Association	2023
<i>Imputé à l'article 65748</i>	
Secours Catholique de St Varent	100,00 €
Resto du Coeur	15,00 €
Donneurs de Sang	15,00 €
Groupeement Sanitaire de Faye l'Abbesse	30,00 €
Groupeement Sanitaire de Noirterre	30,00 €
FNATH	15,00 €
AS Chasse de Geay	76,00 €
AS des Nuisibles	276,00 €
AS Bou'Geay	76,00 €
AS Bou'Geay- Fête du 14 Juillet	600,00 €
AS Pierregeay	76,00 €
AS Les Vieux Crampons	76,00 €
AS Club du 3ème Age	76,00 €
AS des Anciens Combatants	1 482,37 €
AS Rire et Détente	76,00 €
AS enthousiasme C la vie	76,00 €
APE Luché Thouarsais	100,00 €
APEL Faye l'Abbesse	30,00 €
Subventions diverses non allouées	274,63 €
TOTAL	3 500,00 €
PRÉVU AU BUDGET	3 500,00 €
<i>Imputé à l'article 65568</i>	
Syndicat d'Entretien de Voirie d'Argentonnay	1 805,18 €
Ecole des Adillons (participation Fonctionnement)	27 777,78 €
TOTAL	29 582,96 €
PRÉVU AU BUDGET	30 000,00 €
<i>Imputé à l'article 6558</i>	
Ecole Primaire Faye l'Abbesse (2 enfants)	1 400,00 €
Ecole Privée de Noirterre (6 enfants)	3 000,00 €
Subvention diverses non allouées	600,00 €
TOTAL	5 000,00 €
PRÉVU AU BUDGET	5 700,00 €

VOTE : Pour : 10 // Contre : 00 // Abstention : 00

N° 2023-0020

INDEMNITÉ DE GARDIENNAGE DE L'ÉGLISE 2023

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que Mme Françoise LAIDET s'occupe de l'ouverture et la fermeture des portes de l'église. La circulaire ministérielle relative aux indemnités de gardiennage des églises communales fixe à 479.86 € pour l'année 2022, le plafond indemnitaire pour un gardien résidant dans la commune.

Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir prendre une décision.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE de fixer l'indemnité de gardiennage de l'église à 85 € pour l'année 2023, qui sera versée à Mme Françoise LAIDET,**
- **PRECISE que cette somme sera imputée à l'article 6282 du budget communal 2023.**

VOTE : Pour : 10 // Contre : 00 // Abstention : 00

N° 2023-0021

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2023-

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur les budgets primitifs 2023 arrêtés comme suit :

BUDGET PRINCIPAL - 2023				
Libellés	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
TOTAL	429 919,87 €	429 919,87 €	372 866,68 €	372 866,68 €
BUDGET ENR - 2023				
Libellés	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
TOTAL	11 500,00 €	11 500,00 €	32 000,00 €	32 000,00 €
BUDGET LOTISSEMENT - 2023				
Libellés	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
TOTAL	27 100,00 €	27 100,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le débat d'orientation budgétaire du 24 Février 2023,

Vu les projets de budgets primitifs présenté par M. le Maire,

Après en avoir délibéré,

ADOPTENT les budgets primitifs tel que décrits et conformément aux tableaux ci-dessus, au niveau des sections de fonctionnement et d'investissement, chacune de ces sections étant équilibrées en dépenses et en recettes.

VOTE : Pour : 10 // Contre : 00 // Abstention : 00

QUESTIONS DIVERSES

- ➔ Logement locatif 15 route de Bressuire : création de devis pour la rénovation de la salle de bain, le remplacement des radiateurs et autres améliorations diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire clôt la séance. La séance est levée à 21h56.

M. le Maire,
Jean-Marc BERNARD

La secrétaire de séance,
Annie ROTUREAU